
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 13 février 2019 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE19 0200

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 février 2019, en y retirant les articles 20.007 et 40.011.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE19 0201

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE19 0202

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE19 0203

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE19 0204

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du procès-verbal de correction en regard de la résolution CE18 2039.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE19 0205

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2020, prévue au contrat accordé à Informatique Pro-Contact inc. (CE17 0271) pour l'entretien des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et d'autoriser une dépense additionnelle de 110 802,67 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 211 052,70 \$ à 321 855,37 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1180206005

CE19 0206

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Orbis Canada Limited, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, le contrat pour la fourniture de bacs pour la collecte des résidus alimentaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 699 163 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17416 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1195308001

CE19 0207

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 172 467,09 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation pour l'entretien des licences logicielles Control M et Mainview, dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc. (CG15 0139), fournisseur unique, pour la période du 31 mars 2019 au 30 mars 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 745 700,28 \$ à 918 167,37 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1187833006

CE19 0208

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Bentley Systems inc., fournisseur unique, pour la période du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2022, pour couvrir les frais d'abonnements, les mises à jour et l'obtention des droits d'utilisation du portfolio des licences logicielles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 880 754,16 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à cette entente, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1185006001

CE19 0209

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de sable de filtration utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs;
- 2 - d'accorder à Distribution Glass Jet inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17145 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour 2020 et années subséquentes d'un montant net de taxes de 50 000 \$ par année;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1187855003

CE19 0210

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à D.M.Valve et Contrôles inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux débitmètres de conduites de 60 pouces de diamètre et quatre débitmètres des conduites de 48 pouces de diamètre pour la station de pompage McTavish, pour une période de 32 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 305 620,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17236 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 2 - d'autoriser une dépense de 15 281,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 15 281,04 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1188148002

CE19 0211

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Asplundh Canada ULC, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 14 mois, soit de février 2019 à mars 2020 inclusivement, pour les services de coupe de jardinage acérico-forestier au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, aux prix de sa soumission, soit pour une dépense totale de 381 671,24 \$, taxes, variation de quantité et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17414 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1196620001

CE19 0212

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 079 361,69 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR - PRCPR 2019), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 700 561,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441021 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 770 056,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1187231079

CE19 0213

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 756 742,35 \$, taxes et incidences incluses, pour les travaux de sécurisation des falaises au parc Frédéric-Back;
- 2 - d'accorder à L.A. Hébert ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 723 974,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6318;
- 3 - d'autoriser une dépense de 258 596,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 258 596,17 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantité;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1188195002

CE19 0214

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 406 184,60 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 364 684,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284002;
- 3- d'autoriser une dépense de 36 468,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1187231072

CE19 0215

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 474 405,76 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux;

- 2 - d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 979 524,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10286;
- 3 - d'autoriser une dépense de 197 952,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 296 928,69 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1183775003

CE19 0216

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le transfert d'un montant de 172 537,50 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux de rénovation d'enveloppe et des systèmes électromécaniques du Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG17 0187), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 927 920,04 \$ à 8 100 457,54 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1190805001

CE19 0217

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 956 169,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal et des travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Aquaréhab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 776 169,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441214;
- 3- d'autoriser une dépense de 677 617 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1187231083

CE19 0218

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 433 572,68 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal;
- 2 - d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 102 748,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10285;
- 3 - d'autoriser une dépense de 110 274,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 220 549,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1183775004

CE19 0219

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 351 623,80 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de planage et de resurfaçage des ruelles de la rue Saint-Hubert, entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse, comprenant les variations de quantités et les incidences, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 301 476,18 \$, taxes incluses (excluant le budget de contingences), conformément aux documents de l'appel d'offres public 403916;
- 3 - d'autoriser une dépense de 30 147,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1181009027

CE19 0220

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 565 576,17 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest et de Verdun (PCPR - PRCPR 2019), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 982 576,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441023 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 798 257,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1187231094

CE19 0221

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 505 159,79 \$, taxes incluses, afin de compléter l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est;
- 2 - d'accorder à Construction Socam ltée (CG17 0363 et CG18 0354) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 18 941 871,99 \$ à 19 447 031,78 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1187541004

CE19 0222

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 1 316 862,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au chalet du parc St-Georges situé au 13050, rue Prince Albert, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- 2 - d'accorder à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 007 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5993;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1190652001

CE19 0223

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à FAJC inc. (IdéesFx), à compter de la date de signature et jusqu'au 31 mars 2021, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les services professionnels d'un conseiller en accompagnement stratégique et gestion de projet pour le développement d'un important projet de sensibilisation en matière d'intégration des nouveaux arrivants au marché de l'emploi, pour une somme maximale de 169 150 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS18-17419;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1197661001

CE19 0224

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 196 097,15 \$, taxes incluses, comprenant les dépenses admissibles de 152 195,10 \$, taxes incluses, pour la prestation de services de surveillance durant la réalisation de travaux de modernisation et de réfection de l'usine de production d'eau potable Pierrefonds;
- 2 - d'accorder à Stantec experts-conseils ltée / Réal-Paul Architecte inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 043 902,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17314;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1196843001

CE19 0225

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 685 635 \$ pour l'année 2019 ;

3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1183217001

CE19 0226

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le rapport annuel 2017-2018 signé par la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et les états financiers signés par le directeur du Service des finances et trésorier de la Ville, dans le cadre de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région de Montréal 2015-2018. Ces rapports présentent 261 312,12 \$ de dépenses admissibles pour une aide financière totale de 195 984,09 \$;
- 2 - d'approuver le projet d'entente de délégation entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal concernant la gestion du PADF du MFFP dans la région de Montréal 2018-2021;
- 3 - d'autoriser Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal et présidente de l'agglomération de Montréal, à signer à titre de représentante de l'agglomération de Montréal, l'entente désignant la Ville de Montréal comme Délégué.
- 4 - de mandater le SGPMRS de la Ville de Montréal à réaliser les suivis convenus dans l'entente;
- 5 - de désigner le directeur Gestion des parcs et biodiversité du SGPMRS comme représentant du Délégué;
- 6 - d'autoriser le directeur Gestion des parcs et biodiversité du SGPMRS et le directeur du Service des finances et trésorier de la Ville à approuver et signer les documents de suivi exigés dans l'entente;
- 7 - d'autoriser la Ville de Montréal à recevoir une aide financière totale de 330 000 \$ selon les modalités décrites au projet d'entente;
- 8 - d'autoriser une dépense d'un montant maximal de 481 857,36 \$, taxes incluses, et imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1188144001

CE19 0227

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser Hydro-Québec et Bell Canada à entamer les travaux nécessaires à la construction d'une ligne de distribution sur un terrain appartenant à la Ville, constitué d'une partie des lots 1 382 620, 2 400 869 et 6 204 816 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lequel est situé entre les rues Marc-Cantin et Carrie-Derrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'autorisation.

L'entente entre les parties prendra effet lorsque Bell Canada aura aussi signé le document d'autorisation.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1196037001

CE19 0228

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver deux projets d'ententes de commandite pour la tenue du festival Montréal joue 2019 totalisant 12 000 \$, plus taxes, soit 2 000 \$, plus taxes, de Isart Digital Montréal inc. ainsi que 10 000 \$, plus taxes, de Electronic Arts (Canada) inc.;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction des bibliothèques à signer lesdites ententes pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 12 000 \$ à cette fin et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1181608002

CE19 0229

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de bail (prêt de terrain) par lequel la Ville loue à Société environnementale de Côte-des-Neiges, une partie de terrain d'une superficie approximative de 957 mètres carrés, situé à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constituée du lot 2 515 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un terme d'un an, du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020, afin de faire du compostage et organiser des activités publiques pour les citoyens, et ce, sans contrepartie financière pour le terme, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail. La subvention locative pour ce dossier est d'environ de 5 300 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1190515001

CE19 0230

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 750 200 \$ aux organismes culturels ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2018 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC /Ville 2018-2021 (EDCM) :

Cocontractant(s)	Montant(s)
VOLET 1	
Association des libraires du Québec (ALQ)	17 000 \$
Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal	15 000 \$
Ateliers l'Aquarium et le Globe	15 000 \$
Bouge de là	15 000 \$
Cabane Théâtre	13 000 \$
Circuit-Est centre chorégraphique	20 000 \$
Écomusée de la maison du fier monde	20 000 \$
Espace libre	10 000 \$
Espace projet	9 000 \$
Festival de contes Il était une fois	16 000 \$
Festival international du musique POP Montréal	10 500 \$
Festival international de théâtre jeune public du Québec	4 000 \$
Groupe Intervention Video (GIV)	14 000 \$
Je suis Julio	20 000 \$
Le Bureau - Firme Artistique	9 700 \$
Le Moulin à Musique	15 000 \$
Le Pictographe	17 000 \$
Les filles électriques	15 000 \$
Lilith & Cie	20 000 \$
Maison de la poésie de Montréal	14 000 \$
MOMENTA Biennale de l'image	17 000 \$
Petits bonheurs Diffusion culturelle	14 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	20 000 \$
Sacré Tympan	17 000 \$
Singa Québec	15 000 \$
Théâtre Aux Écuries	20 000 \$
Théâtre Le Clou	14 000 \$
Vidéographe	20 000 \$
VOX, centre de l'image contemporaine	20 000 \$
Vues d'Afrique	16 000 \$
VOLET 2	
Atelier La Coulée	15 000 \$
Créations Coup d'éclats	10 000 \$
Danse Imedia	9 000 \$
Espace libre	25 000 \$
Galerie B-312	13 000 \$
Montréal Danse	8 000 \$
Native Immigrant/Immigrant de souche	25 000 \$
Productions Super Mémé (Supermusique)	10 000 \$
VOLET 3	
Agence TOPO	26 000 \$
Centre Turbine	25 000 \$
Fondation LatinArte	20 000 \$
Groupe Le Vivier	27 000 \$
Société des arts libres et actuels	25 000 \$
Studio XX	22 000 \$
Soutien phase III - Programme montréalais d'action culturelle	
Association pour la recherche et la création électro-acoustique du Québec (ACREQ)	15 000 \$
Centre Turbine	13 000 \$
TOTAL	750 200 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE19 0231

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 30 000 \$ à Sylvain Émard Danse, pour la réalisation d'une série d'ateliers, Le Petit Continental, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC /Ville 2018-2021 (EDCM);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1187840001

CE19 0232

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ à Festival Montréal en lumière inc. pour soutenir la 20^e édition du Festival Montréal en lumière 2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de protocole de soutien technique avec Festival Montréal en lumières inc. estimé à 310 000 \$ pour la tenue de cet événement, selon les termes et conditions stipulés au projet de protocole;
- 4- d'autoriser l'occupation du domaine public pour l'événement « Festival Montréal en lumière 2019 »;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1191508002

CE19 0233

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 418 675 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2019, dans le cadre du Plan de gestion de la forêt urbaine;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1188176001

CE19 0234

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Printemps numérique afin de soutenir son repositionnement et la mise en place de la Semaine numérique de Montréal en 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1197952001

CE19 0235

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 325 000 \$ à l'École de créativité la Factory pour soutenir, en 2019 et 2020, la mise en marché des formations et le développement de nouvelles clientèles;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et l'École de créativité la Factory afin d'offrir 13 formations spécifiques en 2019 et 2020 à des cohortes dédiées aux cibles prioritaires identifiées au plan d'action entrepreneuriat du Service du développement économique, pour une somme maximale de 201 206,24 \$;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1193931001

CE19 0236

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 555 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Esplanade afin d'assurer son fonctionnement et la mise en œuvre de 3 volets de son plan d'action pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2021;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1185008002

CE19 0237

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 80 000 \$ à la Société d'animation de la Promenade Bellerive afin de soutenir sa mission;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1193703001

CE19 0238

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Centre social et communautaire de la Petite Patrie, pour l'année 2019, en soutien à l'acquisition de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal, conditionnellement à l'acquisition dudit immeuble;
- 2 - d'autoriser à cet effet un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2019 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1194970002

CE19 0239

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 68 500 \$, plus taxes, et de 27 010 \$, en nature, au Consortium Ouranos pour la réalisation du projet Labo Climat Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 1 à l'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos inc. (CG17 0274), majorant ainsi le montant total de l'entente initiale de 460 000 \$ à 528 500 \$, plus taxes;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1183983001

CE19 0240

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 150 000 \$ à la Fondation Québec cinéma pour soutenir la 37^e édition des Rendez-vous du cinéma québécois 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1197195003

CE19 0241

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 200 000 \$ à l'organisme Nuit blanche à Montréal inc. pour soutenir le financement des partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1191508001

CE19 0242

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour le défilé de la Saint-Patrick qui se déroulera sur la rue Sainte-Catherine pour l'édition 2019, telle que décrite au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'organisme *United Irish societies of Montréal Inc.* pour la tenue du défilé de la Saint-Patrick pour les éditions 2019-2020 et 2021;
- 3 - d'approuver le projet de protocole d'entente - soutien financier et technique estimé à 150 000 \$ pour le défilé de la Saint-Patrick pour les éditions 2019-2020 et 2021;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1197883002

CE19 0243

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver l'intervention de la Ville de Montréal à une déclaration de copropriété dont le déclarant est représenté par Les Cours Pointe St-Charles inc./Pointe St-Charles Yards inc. relativement à un projet de développement et de mise en valeur des anciens ateliers du Canadien National à être réalisé par Les Cours Pointe St-Charles inc. sur un terrain situé sur la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 5 600 650 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ce, conformément au troisième addenda signé le 6 octobre 2017, modifiant les conditions de l'accord de développement original signé le 8 novembre 2012;
- 2 - d'approuver la modification de l'acte d'hypothèque existant en faveur de la Ville et inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 446 598, le tout substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions prévus au paragraphe 9.8 de l'article 1 du troisième addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1191368002

CE19 0244

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger la résolution CM19 0082;

- 2- d'approuver la liste modifiée des établissements commerciaux, identifiés dans le tableau ci-dessous, et autorisés à prolonger leurs heures d'exploitation de permis d'alcool, le 3 mars 2019, de 3 h à 6 h, dans le cadre de l'événement « Nuit blanche », afin qu'elle concorde avec l'information inscrite à la Régie des courses, des alcools et des jeux (RACJ) :

Raison sociale	Adresse	Numéro de permis	Description local	Capacité
9362-7222 Québec inc.	1738 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K6	9864893004	1 ^{er} étage	180
9209-0752 Québec inc.	403 rue Ontario E Montréal (Québec) H2L1N5	9202201003	1 ^{er} étage	201
		9339003003	Sous-sol	181
9335-0130 Québec inc.	1567 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K3	9896879001	1 ^{er} étage	54
		9896887001	Mezzanine	66
9099-6034 Québec inc.	1660 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K6	9491374001	1 ^{er} étage	74
		9510520001	1 ^{er} étage	70
		9652595001	2 ^e étage	48
LE SAINT-BOCK BRASSERIE ARTISANALE INC.	1741 et 1749 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4	9661505003	1 ^{er} étage	151
9044-2682 Québec inc.	1627 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K3	9404682001	1 ^{er} étage	92
9141-3757 Québec inc.	1699-1707, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4	705335001	Sous-sol	155
		9603515005	Sous-sol	91
9141-3757 Québec inc.	1699-1707, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4	705335001	Sous-sol	155
		9603515005	Sous-sol	91
9337-6614 Québec inc.	2031 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K8	9895582003	2 ^e étage	188
2630-2240 Québec inc.	1649, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4	9772922002	1 ^{er} étage	98
		9772930001	1 ^{er} étage	80
9372-8624 Québec inc.	2040, rue St-Denis Montréal Québec H2X1E7	718585001	1 ^{er} étage	175
9260-6169 Québec inc.	361, rue Émery, Montréal Québec H2X 1J2	9699745006	1 ^{er} étage	37

Adopté à l'unanimité.

30.001 1187796009

CE19 0245

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide sur le Programme de gestion des actifs municipaux;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution financière;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le Service de l'eau à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet intitulé: *Consolider les activités de gestion des actifs et soutenir la démarche par un système d'information de gestion* ;
- 2 - que la Ville de Montréal s'engage à mener les activités suivantes, dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités, afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- constitution d'une base de données opérationnelles
 - création de tableaux de bord de gestion des actifs
 - élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action sur trois ans des activités d'entretien en fonction de l'état/risque/coûts
- 3 - d'autoriser la directrice du Service de l'eau à signer les documents de demande de subvention relatifs à ce programme, pour et au nom de la Ville;
- 4 - de consacrer 91 850 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1198257001

CE19 0246

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la programmation d'événements publics 2019 – Première partie;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1197195002

CE19 0247

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans les 19 arrondissements auprès de l'organisme Ré:Sonne, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018;
- 2- de mandater le Service de la culture afin de conclure une entente avec l'organisme Ré:Sonne dont le montant sera payé à part égale par les arrondissements et, mandater le Service de la culture afin de négocier une nouvelle entente pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 avec l'organisme Ré:Sonne au nom des 19 arrondissements pour le même objet.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1196868001

CE19 0248

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 280,87 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 27 et 28 janvier 2019, à Ottawa, Ontario, afin de prendre part au Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1190843002

CE19 0249

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le renouvellement du mandat de Mme Xiya Ma, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de 3 ans, se terminant en avril 2022;
- 2- de nommer M. Rizwan Ahmad Khan, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans, se terminant en mars 2022, en remplacement de Mme Rym El-Ouazzani;
- 3- de remercier Mme El-Ouazzani pour sa contribution au sein du Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1197181001

CE19 0250

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement de services professionnels aux fins des négociations des conventions collectives entre la Commission des services électriques de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2755, et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 305, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1190044001

CE19 0251

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 23 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), l'ordonnance no 3 jointe au présent dossier décisionnel fixant la rémunération du président du Comité Jacques-Viger, à compter de l'exercice financier 2019;
- 2- d'édicter, en vertu de l'article 23 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), l'ordonnance no 4 jointe au présent dossier décisionnel fixant la rémunération des membres du Comité Jacques-Viger.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1190132001

CE19 0252

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 7 du Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056-5), l'ordonnance no 1 jointe au présent dossier décisionnel fixant la date d'entrée en vigueur des articles 1, 4 et 5 dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1193599001

CE19 0253

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1180003001

CE19 0254

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1197235001

CE19 0255

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1181081026

CE19 0256

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburant », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1181081019

CE19 0257

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1181081023

CE19 0258

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1181081022

CE19 0259

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 200 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1181081025

CE19 0260

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1181081021

CE19 0261

Il est

RÉSOLU :

de modifier par l'ordonnance no 2 jointe au présent dossier décisionnel le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. c. S-6.01) afin de modifier des dates pour la présentation d'une demande de subvention pour les secteurs de la rue Saint-Patrick, du chemin de la Côte-Saint-Luc et de la rue Saint-Grégoire.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1180025002

CE19 0262

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1180025003

CE19 0263

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport du greffier relatif à la formation suivie par deux nouveaux élu.es du conseil municipal à la suite de l'élection partielle du 16 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1192904001

CE19 0264

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos en matière d'adaptation aux changements climatiques - bilan pour la période juin 2017 et octobre 2018 et planification pour l'année 2019, ce rapport étant présenté conformément à l'Entente de partenariat entre la Ville de Montréal et Ouranos.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1183983002

Levée de la séance à 10 h 56

70.001

Les résolutions CE19 0200 à CE19 0264 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville